



CGT FINANCES PUBLIQUES

DFRIP 14

le parachute libre

L'édito

N° 9 janvier 2017

BONNE ANNEE 2017

Dans ce
numéro

Page 2 : le
RIFSEEP et
Robert
marchand

Page 3 : les
petits chefs,
brèves et
discrimination
syndicale

Page 4 :
Mutation

Dates à
retenir

30 janvier :
CTL

Une nouvelle année commence avec ses traditionnels bons vœux de santé, de bonheur, que la CGT FINANCES PUBLIQUES Calvados vous présente pour vous et tous vos proches.

L'année 2017 connaîtra des bouleversements liés au contexte. Les élections présidentielles et législatives qui arrivent constituent de forts enjeux pour la Fonction Publique et l'avenir de nos missions. Au cours de la campagne électorale, les fonctionnaires seront à nouveau présentés comme responsables de tous les maux de la société, alors qu'ils subissent depuis de nombreuses années des réductions massives d'emplois, une diminution drastique des moyens de fonctionnement, des fermetures de services, le gel du point d'indice, pour résorber la dette publique et financer les pactes successifs toujours plus favorables aux entreprises. Les programmes de certains candidats annoncent toujours plus de suppressions de postes alors que la fraude fiscale est évaluée à plus de 70 milliards d'euros, que les agents ne sont plus en mesure d'exercer convenablement leurs missions et connaissent des conditions de travail fortement dégradées.

En 2017, la DDFIP du Calvados connaîtra à nouveau son lot de réorganisations, fusions, restructurations, fermetures multiples de services avec un fort impact sur nos missions, sur nos conditions de travail, et sur nos emplois.

Aussi, nous considérons essentiel de ne pas être spectateur de ces régressions, de ne pas les subir passivement, mais bien de débattre, d'agir, lutter, résister. Comme le disait Georges Seguy : « Il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager ».

C'est tous ensemble que nous pouvons défendre notre vision du service public et exiger les moyens nécessaires pour assurer son bon fonctionnement.

Dans l'unité la plus large, nous pourrons gagner sur nos revendications.

Comme elle l'a réaffirmé lors de son Conseil National des 11 et 12 janvier, la CGT FINANCES PUBLIQUES continuera d'assumer pleinement son rôle et vous invite à prendre toute votre place dans les débats qu'elle animera avec l'inter-syndicale portant sur les revendications des personnels et les modalités d'action pour agir ensemble pour la défense du service public, de l'emploi et de nos conditions de travail, et faire aboutir nos exigences de progrès social en étant toutes et tous ensemble dans la lutte.

Des maintenant, préparons collectivement un mouvement social de grande ampleur.

La CGT FINANCES PUBLIQUES Calvados vous souhaite une bonne année 2017 combative et nous souhaite des victoires.

Alain DEVAUX

RIFSEEP: NON A LA REMUNERATION AU MERITE

L'arrêté du 27 décembre 2016 portant création du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique de L'État(le RIFSEEP) a été publié au Journal Officiel le 29 décembre.

La CGT Finances Publiques est contre la rémunération au mérite et opposée à la modulation des régimes indemnitaires.

Elle alerte sur les incidences de celles-ci, qui visent à l'introduction de la mobilité forcée dans les fonctions publiques, par les critères d'attribution du RIFSEEP.

Le RIFSEEP va devenir, le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État, sans perte de rémunération la première année pour les agents concernés.

Le système de primes actuel est jugé par l'administration très complexe et fragmenté, ce qui nuit à sa visibilité mais aussi à la mobilité des fonctionnaires.

Le RIFSEEP est composé de deux primes :

D'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, prenant en compte trois critères professionnels : 1) L'encadrement, la coordination ou la conception, 2) La technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, 3) Les sujétions particulières et le degré d'exposition du poste.

D'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA), facultatif, qui serait attribué selon des critères de mobilité, d'engagement professionnel et sur la manière de servir des agents.

Celles-ci sont cumulatives mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

Le RIFSEEP aboutira à la mise en concurrence des agents dans les collectifs de travail et à la rupture de l'égalité de traitement, principe fort du Statut Général des Fonctionnaires.



REFUSONS LE COLLECTIVEMENT

**SIGNEZ MASSIVEMENT
LA PETITION QUI CIRCULE
DANS LES SERVICES**

B r a v o R O B E R T !

Robert Marchand vient d'établir un nouveau record de l'heure de cyclisme sur le vélodrome de Saint Quentin en Yvelines, dans sa catégorie des plus de 105 ans, en couvrant 22,5 kilomètres.

Né en 1911, Robert Marchand est un homme de record. En effet, le Comité Confédéral National l'avait accueilli en novembre 2016 pour lui rendre hommage et lui remettre une médaille d'honneur bien méritée, pour ses 90 ans d'appartenance à la CGT. A cette occasion il a déclaré : « c'est la plus belle que j'ai jamais e u e » .

Robert Marchand a eu une vie riche : l'usine, le Front populaire, la guerre, la boxe, le vélo, la politique. En résumé, il à des jambes, du cœur et de la tête.

Des jambes parce qu'à 105 ans, il roule à plus de 22 km/h pendant une heure. Du cœur car il se passionne et se mobilise encore pour dénoncer les injustices, de quelque nature qu'elles soient. Et de la tête car il a un esprit critique qui fonctionne et lui permet une analyse de la situation.



La CGT tient à adresser toutes ses félicitations à son fidèle camarade.

Il confirme que le travail c'est la santé, lutter c'est la préserver.

LES PETITS CHEFS SONT DE RETOUR

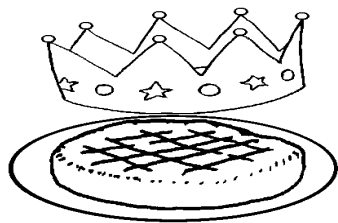
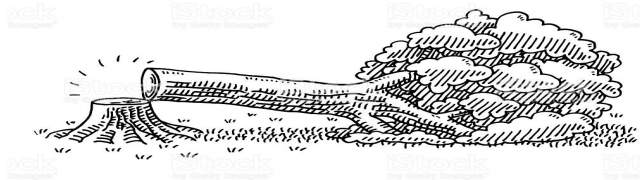
(et moi qui croyais qu'ils avaient disparus)

On les croyait morts et enterrés, décimés par les grandes réformes du management moderne : concertation plus que commandement. Ce type de management n'a pas l'air d'être connu à la DGFIP . Et, ces intermédiaires entre la base et la direction suprême, que la DGFIP les appelle « cadres », restent prisonniers d'une culture trop technicienne. Quoi de plus naturel ? Ils sont notés sur la réalisation de leurs objectifs et quasiment jamais sur leur capacité de management. La DGFIP jauge rarement ces subordonnés sur l'épanouissement de son équipe !!! Sans scrupule, le petit chef profite aujourd'hui d'un atout : l'affaiblissement de la solidarité entre agents. Et dans un climat de méfiance généralisée, le petit chef sait qu'il ne sera jamais inquiété, les témoins de leurs exactions préfèrent se taire plutôt que de risquer de compromettre leur évolution de carrière, ou comment appliquer sans effort l'art de diviser pour mieux régner.

Paroles de lecteurs

Notre direction n'est pas à cours d'idée pour réduire nos dépenses de fonctionnement : pour éviter de ramasser les feuilles, on abat les arbres au Centre des Finances Publiques de Bayeux.

Bon exemple d'écocitoyenneté.



« J'aime la galette savez-vous comment ?..... »

Un exutoire pour panser les plaies d'une année de stress au travail me direz-vous !

Que grand bien leur en fasse, mais nous ne sommes pas dupes !

La galette de l'amitié ne permettra pas d'évacuer la pression ni d'oublier les injonctions professionnelles de la hiérarchie.

On veut travailler !!!!!

Le 19 décembre de 7h30 à 8h30, une vingtaine d'agentS de Bayeux sont restés devant la grille fermée du Centre des Finances Publiques .

L'absence de concertation et de prévision des chefs de services ont réussi à mettre à mal une nouvelle fois les conditions de travail des agents méprisés.

LIBERTE DE PAROLE ! LIBERTE D'ACTION !

Le secrétaire de l'Union Locale CGT de Caen, Franck MEROUZE, comparait mardi 17 janvier devant le tribunal de Caen pour un tract rédigé lors du mouvement contre la loi travail. Le directeur départemental de la sécurité publique estime avoir été outragé.

Le parquet a requis une amende de 3000 euros. Le jugement sera rendu le 28 février.

Casser du militant, briser des élans sociaux, créer des peurs, la répression syndicale reste un moyen des libéraux pour empêcher l'implantation et le développement du syndicalisme.

Cette répression anti-syndicale qui se développe est inacceptable.

Réagissons ! Les syndicalistes ne sont pas des voyous !

MUTATIONS

Comme l'année précédente, la Direction Générale des Finances Publiques a décidé d'utiliser l'instruction sur les mutations pour poursuivre et aggraver son attaque contre nos règles de gestion.

L'instruction pour la campagne 2016 avait entériné des reculs graves et importants pour tous les agents :

– Interdiction à tous les cadres C nouvellement recrutés de demander une mutation en dehors de leur première direction d'affectation avant 3 ans, hors rapprochement.

Aujourd'hui, la plupart des nouveaux agents C sont affectés ALD RAN, et sont maintenus 3 ans dans cette situation, à la disposition du directeur, alors que les fusions de RAN se mettent en place !

– Limitation à 5 vœux pour les contrôleurs, alors qu'ils pouvaient solliciter douze missions différentes dans le cadre de leurs demandes de mutations jusqu'en 2011 . Comme les inspecteurs, ils sont également maintenus 3 ans dans leur dominante de formation en sortie d'école!

Ces limites enfreignent la mobilité choisie des agents et facilitent les possibilités des directions locales pour affecter les agents en fonction de leurs besoins !

– Disparition des mouvements complémentaires pour les A et les B de la DGFIP, supprimant le droit supplémentaire offert aux agents de pouvoir obtenir une affectation, particulièrement pour les agents les plus « fragilisés » en situation prioritaire.

Pour 2017, l'instruction maintient tous les reculs de l'année précédente et développe une nouvelle attaque contre nos statuts:

– **Instauration d'un délai de séjour de 3 ans pour les postes pourvus au profil ou au choix pour les Inspecteurs des Finances Publiques** (hors rapprochement de conjoint).

– **Obligation de suivre la mission dans le cas d'une réorganisation de service sur la même commune : l'agent, dont l'emploi et la mission sont transférés dans une autre structure située sur la même commune et dans la même direction aura l'obligation de suivre son emploi et sa mission, à concurrence du nombre d'emplois transférés, s'il n'obtient pas une mutation au mouvement général.**

Cette décision est une remise en cause des droits et garanties des agents, qui ne bénéficient plus du maintien sur site, que la Direction Générale n'avait pas encore osé remettre en cause jusqu'alors. Il s'agit d'un important recul dans une période où les fusions, réorganisations de services se multiplient. Le calvados est concerné par cette mesure avec le rapprochement du pôle Enregistrement et des SPF en septembre 2017.

Dans le même temps, la Direction Générale décidait la fusion de 42 RAN sur toute la France. Sur notre département, la RAN de PONT-L'EVEQUE disparaît et fusionne avec TROUVILLE.

Le principe du maintien sur site est remis en cause. Dans le même temps, les RAN s'élargissent, laissant présager le pire alors que notre DDFIP veut accélérer les fermetures de trésoreries et des services ayant une << taille critique>>.

Les agents souhaitant confier le suivi de leur demande de mutation par les élus nationaux du syndicat CGT Finances Publiques, peuvent nous en adresser une copie avec l'ensemble des pièces justificatives pour les demandes prioritaires.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : NOM : Prénom.....

prendre contact me syndiquer

Adresse.....

Code Postal : Ville.....

courriel :

Portable :

.....



Bulletin à renvoyer à La CGT finances publiques,

Alain Devaux, Centre des Finances Publiques, Place Castel 14500 VIRE, Secrétaire Section

Alain-l.devaux@dgfip.finances.gouv.fr

